

# La nouvelle économie de la culture : quelle offre, pour quelle demande ?

par Françoise Benhamou\*

**Les profondes transformations qui affectent les pratiques de consommation culturelle ébranlent les secteurs concernés, et la posture de la résistance ne peut suffire à inverser des tendances lourdes. Les mésaventures de l'industrie de la musique pourraient être méditées par d'autres secteurs, comme celui du livre. Mais l'imaginaire de la gratuité contribue à pétrifier des débats dont la question centrale est celle de la valeur.**

Commençons par rappeler deux évidences, si douloureuses puissent-elles être pour certains pans des industries culturelles.

Tout d'abord, les données macroéconomiques sur les dépenses culturelles font ressortir une tendance longue de montée (en proportion) des dépenses pour les abonnements et les matériels et de décroissance (en proportion) des dépenses pour les œuvres. Le paiement au stade de l'abonnement serait mieux accepté que le paiement au moment de l'achat.

Ensuite, les pratiques d'achat et de consommation se traduisent par un lent recul de l'achat simple à l'unité au profit de la demande d'achats et de services liés. Internet produit une demande d'accès généralisé qu'il est très difficile de « domestiquer ».

Dans ces conditions, Hadopi était et demeure une mauvaise réponse à une vraie question. Hadopi est une loi difficilement applicable juridiquement et techniquement, crispant une question majeure en un débat politique, renvoyant le numérique à son aspect de menace et oubliant l'incroyable chance qu'il constitue, déniait le caractère devenu essentiel de l'accès à Internet, qu'il s'agisse de s'informer, de déclarer ses impôts, de payer ses factures, de chercher son chemin, de faire ses achats ou de s'inscrire à l'université, de retrouver les références d'un article académique ou de chercher un emploi.

Que de temps perdu ! Il est urgent que les acteurs de cette grande transformation se retrouvent tous autour d'une table, et construisent des modèles d'affaires et des modèles de remontée des droits et de répartition à partir de contributions prélevées en amont de la consommation. C'est par exemple via l'offre de services, et en particulier l'offre de services qu'on pourrait qualifier de paradoxaux, parce qu'ils recréeraient de la rareté – et de la valeur – là où la surabondance détruit cette valeur, que l'on pourrait valoriser la création. Le consommateur paierait pour le service de tri, de cheminement, de référencement, ainsi que pour toutes sortes de services « périphériques » plus aisément que pour le bien lui-même.

On peut poser la question à partir d'un secteur moins directement menacé, mais qui n'en est pas moins en mouvement lui aussi et autour duquel a été construite historiquement la notion de droit d'auteur : l'industrie du livre, et en particulier l'émergence du livre numérique.

Quel modèle économique imaginer pour le livre numérique ? La question est en réalité mal posée. En effet, il ne s'agit pas d'inventer un modèle pour le numérique, mais pour l'édition de livres numériques et de livres papier. Pour avoir assisté à nombre de séances du Conseil du livre, il m'est apparu qu'il n'existe pas de modèle du livre numérique, du moins dans le court/moyen terme, et que la migration vers le numérique ne peut être pensée que comme un segment innovant de l'activité de l'éditeur qui continue de « *marcher sur les deux jambes* ».

Le marché du livre numérique est balbutiant. On souhaite le développer, mais au risque de faire basculer l'ensemble de l'univers du livre dans un monde dont les règles de fonctionnement demeurent à inventer. On se méfie, donc, et à juste titre. D'un côté, se profile un nouveau marché ; et d'un autre côté, on n'aperçoit pas comment une activité économique profitable, hormis sans doute sur des créneaux étroits, pourrait s'y développer.

---

\* Françoise Benhamou est économiste, professeur à l'Université de Paris 13 et chercheur au CEPN. Elle a notamment publié *L'Économie de la culture* (La Découverte, 6<sup>e</sup> édition 2008), *Les Dérèglements de l'exception culturelle. Perspectives européennes* (Le Seuil, 2006) et *Droit d'auteur et copyright* (avec J. Farchy, La Découverte, 2007).

Face à ces perspectives il est utile de retenir les leçons des autres industries culturelles. La musique enregistrée n'est pas le livre, certes, mais trois erreurs majeures méritent d'être analysées : les freins mis au développement d'une offre attractive du point de vue du nombre et de la variété des titres offerts, les prix excessifs, l'absence d'interopérabilité.

Des réponses sont possibles afin d'éviter ces trois erreurs. Mais l'invention d'un modèle est d'autant plus difficile qu'elle requiert la prise en compte de la transformation des comportements d'achat. Les débats qui accompagnent la discussion de la loi Création et Internet le montrent largement : Internet, ce n'est pas seulement une offre transformée, des œuvres dématérialisées, c'est un autre rapport à l'accès et à la propriété. Or nous ignorons tout – ou presque – de ce nouveau rapport, quand il s'agit du livre. Délinéarisation de la lecture, nouveaux cheminements, promotion des marchés de niche, interactivité : comment tous ces phénomènes, qui reviennent sous la plume des observateurs mais qui demeurent si mal connus, se manifesteront-ils pour le livre ?

Certains sites de téléchargement permettent d'imaginer les contours des nouvelles pratiques. Mais tous les acteurs du marché, auteurs (les grands oubliés du Conseil du livre), éditeurs, libraires, bibliothécaires et lecteurs dessineront de concert (mais pas toujours en harmonie) un nouveau paysage dont il n'est pas sûr que des modèles économiques soutenables puissent lui être associés.

C'est dans ce contexte qu'il faut aussi relever la schizophrénie du discours sur la culture du gratuit. Gratuits pour les moins de 26 ans, les musées ? L'idée est sympathique, n'attirera pas les rétifs mais nourrit le brouillage des messages. A moins de 26 ans, c'est tout le culturel, et tout de suite ! On voit mal pourquoi le même message ne devrait s'appliquer qu'à un pan des pratiques culturelles et pas à la totalité.

D'un côté, on fustige donc la gratuité, celle que l'on associe trop vite au seul mode d'accès dans le monde immatériel, celle qui préside au téléchargement illégal, une sorte de monde de liberté, qui n'est pas sans renvoyer au double sens du terme anglais *free*. Et d'un autre côté, la gratuité est adoptée : nous sommes alors dans le monde des musées, du service public ; puisque les collections appartiennent à tous, pourquoi y aurait-il lieu de payer pour les visiter ? La gratuité simplifie la visite : pas de file d'attente, l'entrée et la sortie sont libres. Les musées étaient déjà gratuits pour les moins de 18 ans et la plupart de ceux qui ne peuvent payer. Pour un effet de manche et quelques beaux discours, le ministère de la Culture nourrit au plus mauvais moment le mythe de la gratuité et de son efficacité pour lutter contre les inégalités de pratiques culturelles. Il suffit de se dire que la lecture relève du service public, ce qui est vrai, pour que le pas soit franchi qui va de la gratuité de l'accès aux bibliothèques à celle des livres numérisés. À un moment d'interrogations et de doutes, ce double discours n'est pas de nature à inciter le monde des éditeurs à accélérer le rythme de la numérisation.